



## Communiqué de presse du canton de Berne

### **Cantons de Berne et du Jura : mandat commun en vue de structures de formation communes (18.12.2008)**

**En parallèle à la mise en consultation du projet « Conception d'un Centre professionnel du Jura bernois », la Direction de l'instruction publique du canton de Berne a signé un mandat commun avec le Département de la formation, de la culture et des sports du canton du Jura sur l'étude de scénarios complémentaires d'organisation et de localisation des sites de formation professionnelle. Il s'agit de vérifier si des structures communes peuvent être créées et/ou d'envisager une certaine complémentarité des offres de formation. Le délai de remise du rapport est fixé au printemps 2009.**

La Direction de l'instruction publique du canton de Berne et le Département de la formation, de la culture et des sports du canton du Jura mèneront, sous la forme d'un mandat confié à un groupe de travail paritaire, une étude commune sur la faisabilité de scénarios interjurassiens dans le cadre de la réorganisation et localisation des sites de formation du degré secondaire II des deux cantons. Ce mandat s'inscrit dans la réflexion que les cantons de Berne et du Jura mènent sur une nouvelle localisation et redistribution des sites de formation des niveaux secondaire II. Il correspond également à une résolution (n° 72) de l'Assemblée interjurassienne du 22 septembre 2008 relative à « une offre globale de formation professionnelle (bis) », demandant aux gouvernements jurassien et bernois notamment de développer et de concrétiser des projets interjurassiens dans les domaines commercial, artisanal et industriel. L'objet précis du mandat vise à constituer un groupe de travail temporaire chargé d'examiner la pertinence et la faisabilité de scénarios alternatifs d'implantation de sites de formation sur le territoire des cantons de Berne et du Jura. Il s'agit en particulier de vérifier si des structures communes peuvent être mises sur pied et comment l'offre de formation pourrait être conçue de manière plus complémentaire. Le mandat abordera les questions d'équilibres régionaux, de flux et bassins de recrutement, d'accessibilité et transports, de synergies pédagogiques et économiques, mais aussi celles liées au système de financement, voire au fonctionnement institutionnel et à la structure juridique qu'une telle collaboration pourrait générer. La Direction de l'instruction publique du canton de Berne salue l'ouverture des discussions avec le canton du Jura et l'amorce d'une réflexion interjurassienne, à un moment où dans les deux cantons des réflexions sont menées sur l'organisation et la localisation des écoles du degré secondaire II. Il s'agit de dessiner une nouvelle cartographie régionale des sites de formation, s'appuyant sur les équilibres régionaux et la recherche de synergies et de complémentarités. Parallèlement à cette approche, un second groupe de travail sera mis sur pied en janvier. Il réunira des représentants de la Direction cantonale de l'instruction publique et des institutions bernoises de formation chargés de mener une réflexion sur les collaborations entre le CPJB et Bienne. Sur la base des réflexions menées avec le Jura, de celles menées avec Bienne et des résultats de la consultation, la Direction de l'instruction publique du canton de Berne procèdera à la consolidation du rapport « Conception d'un Centre professionnel du Jura bernois » soumis à consultation. Le Conseil du Jura bernois (CJB) et le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) seront alors consultés une deuxième fois avant la prise de décision. Aux yeux de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne, la réflexion sur la localisation des sites de la HEP-BEJUNE constitue un autre dossier, indépendant de la question de la formation professionnelle du degré secondaire II. Cette réflexion est

sur le point d'être initiée par le Comité stratégique de la HEP-BEJUNE.

---

© 2008 Canton de Berne